

Professionnel

Madame Pauline MESNIL

Orthoptiste
Équeurdreville-Hainneville

CONTACT

Madame Pauline MESNIL
6 passage Françoise Dolto
50120 Équeurdreville-Hainneville
Tél. : 06 75 58 20 07
E-mail : paulinemesnil@orange.fr
Site web : http://espacesantebrecourt.free.fr/

DESCRIPTIF

Missions

L'orthoptie consiste en des actes de rééducation et de réadaptation de la vision effectués par l'orthoptiste et utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies fonctionnelles de la vision.
La mission de l'orthoptiste est la rééducation de la vision, seul auxiliaire médical habilité à le faire.
Toute prise en charge orthoptique commence par un bilan orthoptique.
Certains examens complémentaires nécessaires à affiner le diagnostic médical ou à préciser le diagnostic orthoptique sont aussi de sa compétence.
Les troubles légers ou sévères de la vision qui perturbent ou entravent :

- le développement de l'enfant
- l'aptitude à la formation professionnelle
- la personne handicapée
- la personne âgée

La vocation de l'orthoptiste est le dépistage, la rééducation, la réadaptation des troubles de la vision. Sa fonction s'étend du nourrisson à la personne âgée. Sa mission se partage en quatre directions :

- Rééducation
  Strabismes, amblyopie chez l'enfant surtout
  Déséquilibre binoculaire + problème postural
  Neuro orthoptie : POM (paralysie oculomotrice), troubles perceptifs, coordination perceptivo motrice
  Basse vision du bébé au grand âge

- Exploration fonctionnelle
- Examens complémentaires à la consultation en ophtalmologie
  Réfraction, Champs visuels
  Bilans orthoptiques
- Dépistage et Prévention

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de prise de RDV

- Téléphone
- E-mail
- Site internet

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

Aire d'intervention

- Manche

ACCESSIBILITÉ

SE RENDRE SUR PLACE

Transport et stationnement

À moins de 100m, il y a :

- Des places de parking adaptées aux personnes en situation de handicap
- Un dépose minute
- Un arrêt de transport en commun

Cheminement extérieur

Chaussée

La chaussée est non meuble.

Trottoirs

Les trottoirs sont surbaissés aux passages piétons.

- Le passage piéton dispose d'une bande podotactile
- Les abords du cabinet sont éclairés

Avant d'entrer dans le bâtiment

Le bâtiment est de plain-pied.
Il y a un espace suffisant pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse manœuvrer.

La porte d'entrée du bâtiment est :

- Automatique

Dans le bâtiment

Le cabinet est situé au rez-de-chaussée.
La largeur de passage la plus faible est de 91 cm.
Un fauteuil peut tourner et le sol est lisse.

L'éclairage intérieur du bâtiment est :

- Avec détecteur

A l'intérieur l'accès au cabinet :

- est de plain-pied

Sécurité

Il n'y a pas d'obstacle.

ACCUEIL

- Présence d'une personne à l'accueil
- Un professionnel peut guider/accompagner le patient
- La hauteur du comptoir est surbaissée

ORIENTATION DANS LE CABINET DE SANTÉ

La porte d'entrée est :

- manuelle

Cheminement

L'espace est suffisant pour qu'une personne en fauteuil puisse manœuvrer.
Largeur de passage la plus faible dans le cabinet : 91 cm.

SALLE D'ATTENTE

- La salle d'attente du cabinet de santé dispose de sanitaires adaptés aux PMR.

CONSULTATION

- La présence d'un accompagnant lors de la consultation ou des soins est acceptée.

Dernière mise à jour le 4 mai 2020

Lien de la fiche sur le site RSVA : https://rsva.fr/acteurs/madame-pauline-mesnil/